

Sous le Haut Patronage de SEM Félix Antoine Tshisekedi,
Président de la République Démocratique du Congo

MINISTÈRE
DES FINANCES

NOTE CONCEPTUELLE

Table Ronde

Internationale sur la Réforme du Système Fiscal en RDC

Vers un système fiscal plus attractif, équitable, et performant.

28 SEPT › 01 OCT. 2026

FLEUVE CONGO HÔTEL

contact@tirf_rdc.com

tirf-rdc.com



Table Ronde
Internationale sur la Réforme du
Système Fiscal en RDC

La modernisation du système fiscal congolais constitue l'un des piliers essentiels de notre stratégie de développement.

La réforme de la fiscalité directe, avec l'instauration de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), marque une rupture décisive avec le système cédulaire obsolète pour nous doter d'un cadre fiscal moderne, équitable et aligné sur les standards internationaux.

L'adhésion de notre pays aux conventions de l'OCDE sur la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des béfices (BEPS), signée le 19 septembre 2024 à Paris, traduit notre engagement résolu à lutter contre l'évasion fiscale et à maximiser les recettes publiques pour le financement de notre développement.

Son Excellence Monsieur
Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo
Président de la République Dém.Congo



Simplifier la fiscalité directe, renforcer l'équité fiscale, élargir l'assiette fiscale, aligner le système fiscal national aux standards internationaux et lutter contre l'évasion fiscale.

Doudou Fwamba, Ministre des Finances lors de la Cérémonie de lancement de la campagne nationale de sensibilisation à la réforme de la fiscalité directe 11 septembre 2025



01

Contexte et justification

La République Démocratique du Congo dispose d'un potentiel économique considérable, lié notamment à l'abondance et à la diversité de ses ressources naturelles, à la taille de son marché intérieur ainsi qu'à sa position stratégique en Afrique Centrale. Toutefois, ce potentiel ne s'est pas encore traduit par une amélioration optimale des ressources publiques ni par une transformation structurelle durable de l'économie.

Sur le plan des finances publiques, malgré les efforts entrepris ces dernières années et un contexte favorable lié à l'évolution des cours des matières premières, la mobilisation des recettes intérieures demeure structurellement faible.

Le ratio recettes fiscales/PIB est de 10.9% en 2023 (1) contre 13.8% en 2024, restant à un niveau sensiblement inférieur :

- **à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (environ 16.1% en 2023 (1), estimé à 20% en 2024) ;**
- **à celui des pays à faible revenu comparables ;**
- **ainsi qu'à celui d'autres pays riches en ressources naturelles.**

Cette situation se reflète également dans les performances du climat des affaires en République Démocratique du Congo, qui demeurent contrastées et mettent en évidence un décalage entre l'existence d'un cadre réglementaire relativement structuré et les conditions concrètes dans lesquelles les opérateurs économiques sont appelés à exercer leurs activités.

Selon le nouvel indice Business Ready (B-READY) 2025 de la Banque mondiale, la RDC obtient un score de 63,61/100 au titre du cadre réglementaire, traduisant l'existence de dispositions juridiques et réglementaires relativement favorables à l'activité économique. Toutefois, cette performance est sensiblement moins élevée en matière d'efficacité opérationnelle, avec un score de 46,97/100, et surtout de qualité des services publics, qui n'atteint que 26,56/100. Ces écarts mettent ainsi en évidence une problématique centrale : au-delà de la qualité des textes et de l'architecture réglementaire, l'amélioration durable du climat des affaires dépend de la capacité des administrations publiques à assurer une mise en œuvre effective, simple, rapide, prévisible et accessible des règles applicables aux entreprises. Cette problématique apparaît avec une acuité particulière dans le domaine de la fiscalité, qui constitue l'un des principaux points de fragilité identifiés par le rapport. La RDC y obtient un score de 38,39/100, soit près de 16 points en dessous de la moyenne mondiale, établie à environ 54/100.

Cette performance traduit l'existence de contraintes persistantes affectant l'environnement fiscal des entreprises, notamment en termes de simplicité des procédures, de prévisibilité des obligations, de qualité des services rendus par l'administration, de coûts de conformité et de recours effectif aux outils numériques. À cet égard, les marges de progression demeurent importantes en matière de dématérialisation des procédures, de télédéclaration et de télépaiement, d'interopérabilité des systèmes d'information, de sécurisation juridique des contribuables et de réduction des délais et coûts liés à l'accomplissement des obligations fiscales.

À titre comparatif, la Côte d'Ivoire, économie de référence dans la région, affiche un score de 51,99/100 dans le domaine de la fiscalité, soit un niveau sensiblement supérieur à celui de la RDC.

Cette comparaison ne doit toutefois pas être appréhendée comme une simple compétition entre systèmes fiscaux, mais comme un indicateur des marges de progrès dont dispose la RDC pour rapprocher son environnement fiscal des standards régionaux les plus performants.

Dans ce contexte, la réforme du système fiscal ne saurait être envisagée sous le seul angle de la mobilisation accrue des recettes publiques. Elle doit également être conçue comme un instrument de politique économique, capable de créer les conditions d'une croissance durable de l'investissement privé et de l'élargissement de l'assiette fiscale. Une fiscalité attractive n'est pas nécessairement une fiscalité caractérisée par des taux faibles ; elle est avant tout une fiscalité prévisible, lisible, équitable, proportionnée, administrativement simple et fondée sur des procédures modernes.

L'enjeu consiste ainsi à rechercher un meilleur équilibre entre la nécessité pour l'État de mobiliser des ressources suffisantes pour financer ses politiques publiques et celle de préserver la compétitivité des entreprises, d'encourager l'investissement, de favoriser la formalisation de l'économie et de renforcer la confiance des contribuables dans le système fiscal.

L'amélioration du climat des affaires appelle, dès lors, une transformation plus profonde de la relation entre l'administration fiscale et le contribuable. Celle-ci devrait reposer sur une logique davantage orientée vers le service, la sécurisation et la facilitation, sans affaiblir les impératifs de contrôle et de lutte contre la fraude.



Vue aérienne de la ville de Kinshasa

De son côté, l'Indice de perception des MPME publié par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) en 2025 attribue à l'environnement des affaires une note de 2,53/5, traduisant la persistance de contraintes structurelles, notamment en matière de justice commerciale, de fiscalité, de concurrence et de traitement de l'insolvabilité.

Pourtant, la RDC continue d'attirer près de 2 milliards de dollars américains d'investissements directs étrangers par an, principalement dans les secteurs minier et extractif.

À cela s'ajoute un paradoxe notable : malgré l'ampleur des dépenses fiscales et la générosité de certains régimes dérogatoires, le secteur privé continue de dénoncer la multiplicité et le caractère parfois prohibitif des prélèvements, perçus comme des obstacles majeurs à l'investissement et à l'amélioration du climat des affaires.

Dans ce contexte, la fiscalité, qui devrait constituer un levier stratégique de transformation économique, de promotion des investissements et de développement national, est encore perçue par de nombreux opérateurs économiques comme fragmentée, peu lisible et parfois dissuasive, constituant ainsi un frein à l'attractivité économique du pays.

Par ailleurs, l'évolution récente des dépenses fiscales appelle une attention particulière. Entre 2022 et 2024, la part des régimes dérogatoires est passée de 24 % à 83 % des dépenses fiscales, traduisant une érosion accélérée de l'assiette fiscale de droit commun. Cette situation est principalement portée par les investissements dans les secteurs stratégiques, plus particulièrement dans les secteurs miniers ainsi que les marchés publics à financement extérieur, dont les impacts sur les recettes et l'équité fiscale méritent une évaluation approfondie.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles et ont, à plusieurs reprises, justifié l'organisation des cadres de concertation nationaux, notamment les forums fiscaux dont le dernier remonte à 2017 avec le Forum National de la Réforme du Système Fiscal Congolais (FONAREF).
En définitive, l'ensemble de ces éléments met en lumière un constat fondamental : en l'absence d'une politique fiscale nationale clairement définie et cohérente, les décisions fiscales continuent d'être prises de manière fragmentée, sans cadre stratégique de référence. Cette approche limite la capacité de l'État à opérer des arbitrages efficaces entre les impératifs d'attractivité économique, d'équité fiscale et de de mobilisation durable des recettes.
Il apparaît dès lors nécessaire d'engager une réforme d'ensemble fondée sur une vision intégrée, stratégique et de long terme de la politique fiscale en République Démocratique du Congo.

> **« Simplifier la fiscalité directe, renforcer l'équité fiscale, élargir l'assiette fiscale, aligner le système fiscal national aux standards internationaux et lutter contre l'évasion fiscale. »**

Doudou Fwamba, Ministre des Finances lors de la Cérémonie de lancement de la campagne nationale de sensibilisation à la réforme de la fiscalité directe 11 septembre 2025

02

Problématique

La fiscalité constitue un levier fondamental de financement du développement, de régulation économique et de justice sociale.

Lorsqu'elle est mal coordonnée, elle peut au contraire :

- ✓ Fragiliser la base fiscale ;
- ✓ Décourager l'investissement productif ;
- ✓ Accentuer les inégalités ;
- ✓ Et accroitre la dépendance vis-à-vis de financements extérieurs.

En RDC, plusieurs facteurs structurels continuent à limiter l'efficacité de l'action fiscale :

01. L'importance du secteur informel ;
02. La faiblesse du civisme fiscal et la persistance des pratiques de fraude et d'évasion ;
03. La multiplicité des taxes, droits et redevances ;
04. La fragmentation institutionnelle des administrations concernées ;
05. Les défis liés à la décentralisation financière.

À ces contraintes s'ajoutent de nouvelles problématiques qui appellent à une refonte en profondeur de la politique fiscale, notamment :

- ✓ La digitalisation de l'économie ;
- ✓ L'intensification des échanges transfrontaliers ;
- ✓ La lutte contre l'optimisation fiscale agressive par certains opérateurs économiques ;
- ✓ La nécessité d'adapter le système fiscal aux exigences de compétitivité et d'attractivité des investissements;

La question centrale à laquelle il convient de répondre est donc la suivante :

Comment doter la République Démocratique du Congo d'une politique fiscale attractive, équitable, performante et socialement responsable ?

Quelle politique fiscale permettra à la République Démocratique du Congo de bâtir un système fiscal plus attractif, plus équitable, plus performant ?

03

Finalité et objectif de la Table Ronde Internationale

3.1. Finalité

La Table ronde internationale sur la fiscalité a pour ambition de doter la République Démocratique du Congo d'un cadre stratégique formalisé de politique fiscale, appelé à servir de référence structurante pour l'ensemble des décisions fiscales et budgétaires futures, notamment dans le cadre de l'élaboration des lois de finances.

Ce cadre devra s'inscrire dans une logique de modernisation de l'action publique, d'amélioration du climat des affaires, de sécurisation des investissements et d'optimisation durable de la mobilisation des recettes publiques.

À cet égard, la Table ronde se veut à la fois un espace de concertation inclusive avec le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, et un véritable outil d'aide à la décision publique.
Placée sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Président de la République, elle vise à renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de l'action fiscale de l'État, tout en favorisant un dialogue constructif entre l'administration et les acteurs économiques.

3.2. Objectif général

Élaborer et valider les fondements d'une politique fiscale nationale, cohérente, soutenable et orientée vers le développement économique et social de la RDC.

3.3. Objectifs spécifiques

- ✓ Dresser un diagnostic partagé et factuel du système fiscal congolais ;
- ✓ Analyser la cohérence entre les objectifs économiques, les mécanismes fiscaux et les résultats observés ;
- ✓ Comparer l'expérience congolaise à celles de systèmes fiscaux pertinents (Maghreb, Afrique de l'ouest, Afrique de l'Est, Europe) ;
- ✓ Evaluer les impacts des régimes dérogatoires sur les recettes publiques ;
- ✓ Redéfinir les objectifs de la dépense fiscale ;
- ✓ Formuler des orientations claires, hiérarchisées et opérationnelles de pour une décentralisation financière cohérente ;

04

Résultats attendus

> **La réforme fiscale n'est pas seulement technique : elle est un levier de transformation économique.**

Doudou Fwamba
Ministre des Finances

À l'issue de la Table ronde internationale sur la fiscalité, il est attendu :

01. Un document retraçant le bilan diagnostic du système fiscal en RDC (forces, faiblesses, menaces, opportunités)

02. Un document-cadre de politique fiscale pour la RDC, définissant :
- ✓ Les objectifs stratégiques ;
- ✓ Les principes directeurs ;
- ✓ Les axes prioritaires de réforme ;
- ✓ Les orientations de rationalisation de régimes dérogatoires ;
- ✓ Budget prévisionnel indicatif destiné à accompagner la mise en œuvre des réformes proposées

03. Une matrice d'analyse et d'arbitrage des dépenses fiscales, permettant :
- ✓ L'évaluation systématique annuelle des régimes dérogatoires ;
- ✓ Le chiffrage détaillé des dépenses fiscales de droit commun ;
- ✓ L'alignement des incitations fiscales sur les objectifs de développement.

04. Une feuille de route de réformes fiscales sur 3 à 5 ans, articulée avec :
- ✓ Les lois de finances ;
- ✓ Les réformes administratives ;
- ✓ Les engagements internationaux de la RDC.



05

Description de la methodologie et approche technique

5.1. Approche méthodologique

Le processus repose sur une approche :

- ✓ Analytique, fondée sur l'examen des textes et des données fiscales ;
- ✓ Comparative, intégrant des expériences internationales pertinentes ;
- ✓ Participative, associant les principales parties prenantes ;
- ✓ Orientée résultats, avec des livrables clairement identifiés.

La matrice en annexe offre une lecture structurée des principales problématiques du système fiscal, en mettant en évidence les axes d'analyse prioritaires destinés à orienter les travaux de la Table ronde et à nourrir la formulation d'un cadre cohérent de politique fiscale.(Matrice à proposer)

5.2. Déroulement des travaux

a) Travaux préparatoires (15 jours)

- ✓ Analyse des lois de finances et du cadre fiscal existant ;
- ✓ Collecte de données statistiques et institutionnelles ;
- ✓ Identification des incohérences et des marges de réforme ;
- ✓ Élaboration d'un rapport exécutif de diagnostic.

b) Organisation de la Table ronde internationale (4 jours)

- ✓ Restitution des analyses ;
- ✓ Discussions thématiques ciblées ;
- ✓ Validation des orientations ;
- ✓ Formulation des recommandations finales.

Phase 1 — Travaux préparatoires et diagnostic technique (10 jours)

Cette phase sera consacrée :

- ✓ **à l'analyse rapide du cadre fiscal et institutionnel ;**
- ✓ **à l'exploitation des données existantes ;**
- ✓ **à l'identification des principales contraintes et incohérences ;**
- ✓ **à l'analyse des dépenses fiscales et des régimes dérogatoires ;**
- ✓ **ainsi qu'à l'élaboration d'un rapport succinct de diagnostic et d'orientations préliminaires.**

Phase 2 — Élaboration et structuration des options de réforme (5 jours)

Cette phase sera consacrée :

- ✓ **la formulation des orientations stratégiques ;**
- ✓ **l'identification des axes prioritaires de réforme ;**
- ✓ **l'analyse des principales mesures de rationalisation ;**
- ✓ **la préparation des documents techniques et thématiques ;**
- ✓ **ainsi que l'élaboration d'un projet de document-cadre de politique fiscale.**

Phase 3 Organisation de la Table ronde internationale (4 jours)

- ✓ **Restitution des analyses ;**
- ✓ **Discussions thématiques ciblées ;**
- ✓ **Validation des orientations ;**
- ✓ **Formulation des recommandations finales**

Phase 4 Finalisation des livrables (5 jours)

Cette phase sera consacrée :

- ✓ **à l'intégration des recommandations ;**
- ✓ **à la finalisation du document-cadre ;**
- ✓ **à la consolidation de la feuille de route ;**
- ✓ **ainsi qu'à la finalisation du budget prévisionnel indicatif.**



06

Gouvernance et responsabilité

- ✓ **Pilotage institutionnel : Ministère des Finances**

- ✓ **Coordination stratégique et technique :** la Cellule Fiscale/Min. Fin. Coordonne l'organisation de la Table ronde avec l'assistance du Cabinet KPMG.

- ✓ **Parties prenantes :**
 - ✓ administrations financières,
 - ✓ institutions publiques concernées,
 - ✓ secteur privé,
 - ✓ experts nationaux et internationaux,
 - ✓ partenaires techniques et financiers.

Le Cabinet KPMG avec éventuellement d'autres partenaires techniques, assistera les organisateurs dans la conception méthodologique, la coordination technique, l'assurance qualité et la production des livrables, avec un engagement de résultats à l'issue du processus.

07. Calendrier indicatif

- **Travaux préparatoires : 15 jours**
- **Table ronde internationale : 4 jours**
- **Finalisation des livrables : 5 jours immédiatement après la Table Ronde**

08. Conclusion

Dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes et de besoins accrus de financement du développement, la mise en place d'une politique fiscale cohérente constitue une priorité stratégique pour la RDC.

La Table ronde internationale sur la fiscalité proposée vise à répondre à cet enjeu en fournissant aux autorités publiques un outil structurant d'aide à la décision, capable de guider durablement les réformes fiscales et de renforcer la crédibilité de l'action de l'État.


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
LE GOUVERNEMENT


Table Ronde
Internationale sur la Réforme du
Système Fiscal en RDC



Table Ronde
Internationale sur la Réforme du
Système Fiscal en RDC